



EXCAVATION / REMBLAI

- ❖ Un plan de la propriété indiquant:
 - La localisation des bâtiments;
 - La forme, dimension, superficie et la description cadastrale de la propriété;
 - Les lignes de rues;
 - Le type et la localisation des servitudes affectant l'emplacement;
- ❖ Certaines restrictions s'appliquent
- ❖ Frais de 20\$ pour le certificat



AZIMUT GOnet SYSTÈME DE CARTOGRAPHIE

Des questions sur une propriété à un endroit particulier de la communauté?

Visitez GOnet:

<http://www.goazimut.com/GOnet6/index.html?01042>

Chaque propriété située sur le territoire de la Municipalité de Grosse Île est disponible en ligne pour consultation.

1-006, chemin Jerry
Grosse Ile, QC. G4T 6B9

—
418-985-2510

—
info@mungi.ca

—
www.mungi.ca



VOUS PLANIFIEZ UNE NOUVELLE CONSTRUCTION OU DES RÉNOVATIONS?

CONSULTEZ VOTRE MUNICIPALITÉ LOCALE





RENOVATIONS DOMESTIQUES

Dans le cas de rénovations majeures telles que :

- ❖ Agrandir votre maison
- ❖ Ajouter une galerie
- ❖ Ajouter un garage à votre maison

Certaines procédures peuvent être nécessaires :

- ❖ Un certificat de localisation (peut prendre jusqu'à **6 semaines** pour l'obtenir)
- ❖ Une dérogation mineure (peut prendre jusqu'à **3 mois** pour l'obtenir)



NOUVELLE CONSTRUCTION

Voici les différentes étapes à suivre avant de commencer votre nouvelle construction :

- ❖ Vérifier le zonage du terrain
- ❖ Prendre un rendez-vous avec l'inspecteur
- ❖ Fournir un plan d'implantation préparé par un arpenteur
- ❖ Fournir une copie du plan de construction
- ❖ Fournir un test de sol
- ❖ Fournir une preuve d'une eau de qualité suffisante en forant un puits
- ❖ Remplir la demande de permis avec l'inspecteur

Frais pour permis

- ❖ 50\$ résidentiel
- ❖ 100\$ commercial / industriel



SYSTÈME SEPTIQUE OU PUIS PRIVÉ

- ❖ Un test de sol est requis par un professionnel autorisé pour l'installation d'un système septique – ceci peut retarder votre projet, alors **planifiez à l'avance!**
- ❖ Frais de 10\$ pour le permis



PISCINE

Un permis est requis pour :

- ❖ Construire, installer ou remplacer une piscine
- ❖ Pour ériger une construction, par exemple une clôture, donnant, ou empêchant, l'accès à une piscine
- ❖ Frais de 10\$ pour le permis